

**NOTE AUX MAIRES
SPECIALE CORONAVIRUS**

Face aux multiples appels téléphoniques que nous avons ces derniers jours entre nous sur l'épidémie du Coronavirus, je vous fais parvenir cette note afin que tous les maires de la circonscription d'Andolsheim soient au même niveau d'information.

1. Fermeture de toutes les écoles maternelles et élémentaires dans le Haut-Rhin

Lors de la réunion interministérielle qui associait, ce vendredi 6 mars 2020, à Matignon le ministre des solidarités et de la santé, le ministre de l'intérieur, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, **la décision a été prise par le Premier Ministre de fermer à partir du lundi 9 mars 2020 l'ensemble des crèches, des écoles, des collèges et des lycées dans le département du Haut-Rhin pendant une période de 15 jours. Le retour en classe est prévu pour le lundi 23 mars 2020.**

Communiqué du vendredi 6 mars 2020 – 20h

Cette mesure de fermeture doit être communiquée au plus tôt à toutes les familles d'enfants scolarisés dans vos écoles.

Une affiche signalant cette fermeture doit être apposée sur le portail ou le tableau d'affichage devant chaque école.

2. Conséquences de la fermeture des écoles maternelles, élémentaires, primaires

Par ailleurs, le préfet du Haut-Rhin, l'agence régionale de santé et la rectrice de Strasbourg ont décidé plusieurs mesures pour le Haut-Rhin, applicables du 6 mars au 20 mars 2020 inclus : <https://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Actualites-du-Prefet-et-des-Sous-Prefets/2020/Coronavirus-Point-de-situation-dans-le-Haut-Rhin>

Les mesures qui concernent les écoles :

- Interdiction de tout rassemblement mettant en présence de manière simultanée plus de 50 personnes en milieu clos.
- Interdiction par arrêté préfectoral de toute manifestation sportive qui ne se déroulerait pas à huis clos (sans spectateur).
- Fermeture au public des piscines.

En conséquence pour les écoles durant cette période du 9 au 20 mars 2020 :

- ➔ Toutes les classes de découvertes, sorties scolaires, actions transfrontalières sont annulées.
- ➔ Les transporteurs scolaires doivent être prévenus de la fermeture des écoles.
- ➔ Toutes les réunions (conseils d'écoles, conseils écoles-collège, réunion d'équipes éducatives, formations, ...) sont reportées à une date ultérieure.
- ➔ Les séances de natation ne pourront se tenir.

3. Continuité pédagogique

Je vous informe que les directeurs et directrices et les enseignants auront à assurer la « Continuité pédagogique ».

« La continuité pédagogique vise, en cas d'éloignement temporaire d'élèves, notamment de retour des zones « à risque » telles que définies par le ministre en charge de la Santé, ou de fermeture des écoles, des collèges et des lycées, à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs. »

Circulaire n° 2020-056 du 28-2-2020 paru au Bulletin officiel n° 10 du 5 mars 2020

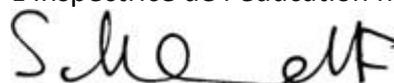
Les enseignants qui peuvent travailler de leur domicile doivent conserver un accès à l'école :

- Chaque enseignant devra assurer un lien quotidien avec ses élèves tant en école élémentaire qu'en école maternelle afin qu'ils puissent bénéficier pour toute la période de fermeture des écoles de la continuité pédagogique.
- Les élèves doivent pouvoir venir très rapidement récupérer à l'école les manuels, fichiers, livres et cahiers dont ils auront besoin pour travailler à distance.
- Les enseignants doivent être en mesure d'envoyer les exercices quotidiens via un ordinateur ou un autre outil numérique disponible à l'école.

A cette fin, tous les directeurs ont eu à vérifier que les coordonnées mail et téléphoniques des parents sont bien à jour afin de pouvoir communiquer et transmettre toutes les informations utiles pendant cette période de fermeture d'école et de mise en œuvre de parcours scolaire à distance.

Je reste à votre écoute et disposition pour toute autre question relative au bon fonctionnement du service public d'éducation pendant cette période sensible de Coronavirus.

L'Inspectrice de l'éducation nationale



Fabienne SCHLUND

